

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LNR DU 8 JUILLET 2021

VALIDATION DES CANDIDATURES

PARIS, LE 28 JUIN 2021

Afin de renouveler les membres de l'Assemblée Générale et du Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby (LNR), à la suite, notamment, des montées et descentes à l'issue de la saison 2020/2021 et du poste vacant dans le collège personnalité qualifiée après l'élection de René Bouscatel à la présidence, une élection partielle est organisée à l'occasion de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2021.

La date limite de dépôt des candidatures était fixée au mercredi 23 juin 2021.

La Commission Electorale réunie ce jour à valider les candidatures suivantes :

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES (1 poste à pourvoir) élues par les clubs à l'Assemblée Générale puis à l'Assemblée Générale au Comité Directeur

- Laurent BEAUGIRAUD
- Thomas CASTAGNEDE

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES CLUBS DE TOP 14 (1 poste à pourvoir) au Comité Directeur

- Jessica CASANOVA, Montpellier Rugby Club
- Simon GILLHAM, CA Brive Corrèze Limousin
- François RIVIERE, USAP

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES CLUBS DE PRO D2 (2 postes à pourvoir) au Comité Directeur

- François COVILLE, Rugby Club Vannes
- Jean-François FONTENEAU, SU Agen Lot-et-Garonne
- Jean-Pierre HUMBERT, USBPA Rugby
- Christian MILLETTE, Stade Aurillacois Cantal Auvergne

Pour rappel :

L'Assemblée Générale de la LNR est composée de 44 membres :

- Le Président de la LNR
- Le représentant de chaque club de TOP 14 et de PRO D2
- 4 personnalités qualifiées élues par les clubs membres de la LNR puis par l'Assemblée Générale
- 3 représentants de la FFR
- 2 personnalités qualifiées désignées par la FFR
- 1 représentant des médecins de clubs professionnels
- 1 représentant des joueurs professionnels
- 1 représentant des entraîneurs des clubs professionnels
- 1 représentant de la Direction Technique Nationale de l'Arbitrage

Le Comité Directeur LNR est composé de 24 membres avec voix délibérative :

- le Président
- 6 représentants des clubs de TOP 14 élus par l'Assemblée Générale
- 4 représentants des clubs de PRO D2 élus par l'Assemblée Générale
- les 4 personnalités qualifiées siégeant à l'Assemblée Générale y ayant été élues par les clubs. Elles sont ensuite élues par l'Assemblée Générale pour siéger au Comité Directeur
- l'une des 2 personnalités qualifiées désignée par la FFR comme membre de l'Assemblée Générale. Elle est élue par l'Assemblée Générale sur proposition de la FFR
- les 3 représentants de la FFR siégeant à l'Assemblée Générale de la LNR
- le représentant des joueurs siégeant à l'Assemblée Générale
- le représentant des entraîneurs siégeant à l'Assemblée Générale
- un représentant du syndicat des clubs
- le représentant des médecins siégeant à l'Assemblée Générale
- le représentant des arbitres siégeant à l'Assemblée Générale

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr- 01 55 07 87 51